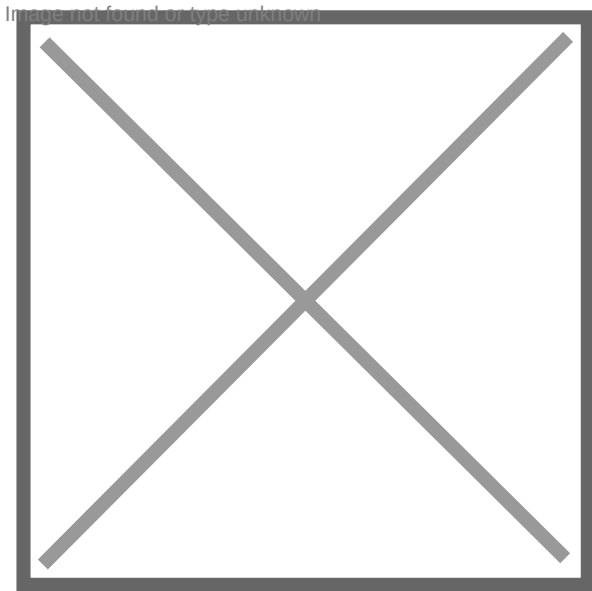




J'ai porté plainte pour usurpation d'identité et je viens de trou

Par **samia**, le **20/12/2008** à **14:58**

Il y a une semaine j'ai reçu une amende de 40 euros pour présentation d'un carte de transports périmé alors que ce jour la j'étais a la fac et en plus j'avais sur moi une carte de transports valable, celle qui étais périmé je l'avais plus ur moi.

Donc je porte plainte pour usuraption d'identité à la police et hier j'apprend qu'en fait c'est ma petite soeur de 14 ans qui avait pris le bus avec mon pass périmé et qui s'est fais passé pour moi !

Je suis donc allé expliqué les faits à l'endroit ou je devais payer mon amende et donc il me demande alors de la payer et c'est ce que je fais !!

Mais que dois je faire a votre avis pour la police ?

Je retire la plainte ?

je risque d'avoir des problèmes ?

Quelles sont les conséquences si je retire cette plainte ?

merci de vops aides !

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008** à **17:23**

Bonjour,

Votre soeur est mineure et c'est à vos parents de payer, pas à vous. Votre soeur, jusqu'à sa majorité, reste sous la responsabilité de vos parents et ce sont eux qui ont l'autorité parentale, pas vous.

Votre plainte est une plainte contre X, donc laissez la justice faire son boulot. Votre soeur s'en souviendra.